



MINI TRAIT

Il est rappelé *aux associations ou à toute personne désireuse de déposer un article, comme nous l'avons déjà indiqué dans le mini-trait du mois de novembre 2008* qu'elles peuvent à tout moment faire la démarche de nous transmettre des informations. MERCI de les soumettre à la *Commission de Communication saint-piat@wanadoo.fr*. Elle se réserve le droit rédactionnel des articles.

Saint-Piat 28130 – Mars 2009 – n°2

J'économise l'eau ...

L'eau est précieuse. Il y a mille façons de l'économiser. Je prends 1 douche plutôt qu'un bain... une douche consomme entre 25 et 100 litres d'eau, et un bain environ 250 litres.

Bientôt le printemps...

J'arrose le soir, je récupère l'eau de pluie. Arroser le soir permet de faire une économie d'eau de 50 % en moyenne pour la même efficacité... l'eau de pluie récupérée dans des bacs est idéale pour cette opération.

Récupérer l'eau de pluie...

Les contribuables effectuant l'achat d'un équipement de récupération de l'eau de pluie posé par un professionnel ont droit à un crédit d'impôt de 25 % jusqu'au 31 décembre 2009.

VALORISATION DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE DE SAINT-PIAT ET SES HAMEAUX

Venez nombreux apporter votre soutien, vos idées, vos témoignages ... en vue de la création d'une association ouverte à tous.

Pour connaître, faire connaître, participer à la mise en valeur :

- de notre patrimoine architectural, des artistes de notre village.
- de son histoire et de celle des villageois.

**Rendez-vous le samedi 14 mars à 17 heures
À la salle des fêtes de saint piat**

G. Bastian - B. Clazure - I. de Lanberterie - A. Marsot - N. Ribault ...

Pôle médico-social (maison médicale)

En 2006, germe l'idée de constituer une maison médicale avec les 2 médecins existants et des professions paramédicales (kinésithérapeute, dentiste, infirmières, orthophoniste,) et y adjoindre un accueil de jour Alzheimer et les Papillons blancs (non voyants).

Le projet était ambitieux et innovant.

Le conseil d'alors, avait décidé d'installer la maison pluridisciplinaire dans les locaux de la SOPREMECA. Celle-ci devait s'installer dans la zone artisanale (montant de la soule 200 000 € soit 260 000 € pour le local moins 60 000 € pour le terrain après estimation des domaines et négociations).

A la Reprise du dossier (mars 2008) : les Papillons Blancs n'ont pas donné suite. En remplacement nous avons trouvé Autisme 28.

Parlons « Finances » (novembre 2008) : pour l'accueil Alzheimer le Conseil Général et la DDASS ne sont pas prêts à financer le fonctionnement (les 3 structures existantes en Eure-et-Loir ont un taux de remplissage de 38 %). Pour l'Autisme il n'y a pas de financement avant 2011.

La MSP (maison de santé pluridisciplinaire) : les médecins informent le conseil municipal que vu l'abandon du « projet initial global », cela entraîne le retrait de 2 professionnels de santé sur 7. Il en résulte qu'ils ne peuvent pas supporter les conditions financières présentées le 8 janvier 2009 avec un loyer annuel de 40 000 €. Le projet est ajourné.

Le conseil municipal reste convaincu de l'utilité pour notre commune d'installer une maison médicale.

Le conseil municipal reconsidère le projet.

Nettoyage de Printemps samedi 4 avril

RDV 8 H 30 – devant la Mairie

Fourniture de gants et de sacs

Ayez un geste Citoyen

Nous encourageons les

associations à se joindre à nous.

L'association « Les Garennes » organise le dimanche 5 avril 2009 une randonnée VTT / Pédestre...
Merci de contacter :
Didier LIVA
06.81.88.37.74
Bernard ROCHER
02.37.32.34.39

La bibliothèque
02.37.32.35.24

Lundi
de 16 h 30 à
19 h 30

Le dernier
Goncourt et
d'autres
nouvelautés
sont arrivés.

Mercredi
De 14 h 30 à
17 h 30

www.eurélien.fr/covoiturage

Inscrivez-vous gratuitement



Un nouveau taxi à St-Piat
Remplace Taxi Geneviève
M. ZIANI tél. 02.37.32.36.36

Artisans Commerçants

Vous avez des projets de création, de reprise, de modernisation ou de développement. Le pays chartrain SIPAC peut vous faire bénéficier d'une subvention ORAC correspondant à 30 % du montant hors taxes de vos investissements avec un montant maximum de subvention de 10 000€ Contactez M. Christian BERGER - SIPAC au 02.37.31.95.10 sipac2@wanadoo.fr

Les autos du Cœur

Un garagiste à la retraite a eu l'idée originale de remettre en parfait état des voitures qui partaient pour la casse, afin de les proposer à ceux qui ne peuvent pas s'en acheter une et qui en ont besoin. Association « les autos du cœur » 36bis quai Marcus – 37000 Amboise. Tél. 02.37.23.93.96 ou 06.67.45.45.27 <http://www.lesautosducoeur.fr>

Parlons Argent ! Les dépenses de la commune



Budget 2008 : 500 000 €

Le regroupement de plusieurs communes en syndicat doit permettre de mieux répondre aux besoins des habitants...

Communauté de Commune (10 communes), pour assurer son fonctionnement elle reçoit la taxe professionnelle payée par les entreprises, les commerces et l'artisanat. Ses compétences : Enfance/jeunesse, Développement économique, Aménagement de l'espace, Protection de l'environnement, Politique du logement social, Services à la population, Gendarmerie, Sports, Culture et Loisirs... elle reverse une compensation d'attribution de **100 000 €** par an à notre commune (inclus dans le budget).

SIE (syndicat des eaux St-Piat, Mévoisins) est autonome, il s'occupe de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement. Son budget est tiré de la vente de l'eau et de la taxe d'assainissement.

Syndicat de pompage de Soulaires (9 communes), il est responsable des forages et du maillage entre les communes. Son budget provient de la vente de l'eau aux communes et aux syndicats

SDICS (service départemental incendie et sécurité civile (pompiers et secours) **43 300 €** soit **38 €** par habitant.

Syndicat du centre de loisir de Changé (12 communes), uniquement pour le fonctionnement et l'entretien, au total : **3 100 €** soit **2,70 €** par habitant.

SRPI (syndicat regroupement pédagogique intercommunale (4 communes)). Il est propriétaire de l'école de Chartainvilliers. Personnel et entretien **115 000 €** soit **1 065 €** par enfant (108 élèves pour St-piat) – par habitant **100 €**.

Gymnase du Collège (10 communes), participation à hauteur de **10 500 €** soit **131 €** par enfant (80 élèves) – **9 €** par habitant.

Syndicat d'Umpeau (9 communes) – entretien et drainage des fossés : **800 €** soit **0,70 €** par habitant.

Indemnités des élus (maire et adjoints) **42 000 €** soit **37 €** par habitant.

Source : ci-dessous référence de l'Association des Maires de France)

Population	Maire	Adjoint
1000 à 3499	1 613,57 €/ mois	619,16 €/ mois

à Saint-Piat le maire touche 70 % et les adjoints 95 % des sommes indiquées ci-dessus (les conseillers sont bénévoles) (base antérieurement appliquée et reconduite)

Employés communaux (6 personnes) - (salaires et charges) **180 000 €** soit **157 €** par habitant

Frais financiers malgré les subventions (conseils général ou régional) il reste pour les investissements une partie à financer par la commune. Nous devons donc emprunter et rembourser des intérêts dont le montant pour 2008, est de **16 000 €** soit **14 €** par habitant.

Frais généraux de fonctionnement : entretien des bâtiments, des voies (sablage/sel), petits travaux, jardins, plantations, élagage, matériel, gaz, électricité, fioul, gasoil, eau, chauffage, téléphone, papeterie, affranchissement, Trait d'Union, fêtes, cérémonies et taxe foncière : **100 000 €** soit **87 €** par habitant

Personne isolée ou en difficulté

Vous avez le moindre besoin, contactez :

Mme CHARTIER
A la mairie 02.37.32.30.20



Etiquette à coller sur votre boîte aux lettres, vous pouvez vous procurer un autocollant Stop Pub à la mairie



Dimanche 15 mars 10 h 30 -12 h
Sortie spéciale « oiseaux »

Dimanche 5 avril 10 h 30 – 12 h
A chacun son temps

Dimanche 17 mai 10 h 30 – 12 h
A la découverte des abeilles avec un apiculteur

Elections des membres du Syndicat de Gestion du hameau de Grogneul du 8 février 2009 (*)



Inscrits : 98
Votants : 65

(*) Mme Le Maire, Michèle MARTIN, est membre de droit.

	exprimés	
COOLEN Didier	62	Elu Président
De LAMBERTERIE Isabelle	63	Elue Vice-président
BINET Marcel	59	Elu Trésorier
BAILLEAU Michel	63	Elu Secrétaire
BASTIAN Fanny	59	
BINET Luc	53	
HERVIEU Serge	59	
LOPEZ Isabelle	60	

Votre Eau ...

Pour avoir de l'eau potable de qualité et en quantité le Conseil Général a établi un schéma d'alimentation et d'interconnexions entre les communes de Berchère, St-Germain, Bouglainval, Chartainvilliers, Soulaire-Coltainville, Gaville-Oisème, Jouy et St-Piat-Mévoisins.

Il faut savoir qu'à l'exception de Soulaire-Coltainville et Jouy toutes les autres communes distribuait une eau de mauvaise qualité.

La décision a été prise de supprimer 4 forages et de garder ceux de Jouy, Soulaire, St-Piat (Martels I) et de créer un nouveau forage à l'entrée de St-Piat (Martels II).

Le Syndicat Intercommunal de Pompage de la région de Soulaire produit 760 000 m³/an pour 8 000 habitants.

A Saint-Piat, l'eau de notre robinet provient de Jouy, Martels I et II. Elle est conforme aux normes et elle est contrôlée régulièrement par la DDASS.

Les analyses sont affichées en Mairie.

www.centre.sante.gouv.fr

Ann Grönborg, Présidente



Venez nombreux
Aux Floralies
qui se dérouleront
le 26 avril 2009
à l'Arborétum



Samedi 14 Mars à 20 h 30
et Dimanche 15 Mars à 15 H

Pièce d'Agatha Christie
« Les dix petits nègres »
Interprétée par la Troupe de
l'Amicale

Salle des fêtes de Chartainvilliers